



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Étudiants en situation de handicap

Question écrite n° 8850

Texte de la question

M. Éric Woerth appelle l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les nombreux obstacles rencontrés par les étudiants en situation de handicap (ESH) dans l'enseignement supérieur. Si leur nombre a augmenté ces dernières années, leur insertion reste encore trop souvent incomplète et ne garantit pas une inclusion véritable. À la rentrée 2023, seuls 22,1 % des ESH étaient inscrits en master, un chiffre en progression mais encore très inférieur à celui des étudiants valides. Les difficultés rencontrées sont multiples : les aménagements d'études, pourtant validés dans le cadre de la procédure mission accueil handicap (MAH) par le médecin de l'université, ne sont pas toujours respectés, voire remis en question. Dans certaines filières, comme les BTS, le manque d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) ou d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) compromet gravement la poursuite des études. Les ESH sont également confrontés à des remarques déplacées sur leurs capacités ou sur le coût de leurs aménagements, ce qui contribue à leur marginalisation. Par ailleurs, une forte orientation vers les filières littéraires est observée, au détriment de cursus comme le droit, la médecine ou l'économie, pourtant très prisés par l'ensemble des étudiants. Ce déséquilibre ne reflète pas un manque d'ambition ou de compétence, mais bien les freins systémiques auxquels ces étudiants sont confrontés. Même lorsqu'ils accèdent à ces filières, les obstacles persistent : certains étudiants en droit, par exemple, sont affectés dans des tribunaux encore dépourvus de rampes d'accès. Dans ce contexte, il lui demande si elle entend engager une réévaluation approfondie des freins rencontrés par les étudiants en situation de handicap, afin de garantir une véritable équité entre tous les étudiants, et de faire de l'inclusion une réalité concrète dans l'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur : [M. Éric Woerth](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8850

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et espace](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2025](#), page 6576

Question retirée le : 10 mars 2026 (Fin de mandat)